

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 09 juin 2026

Portant abrogation de l'arrêté municipal de 2008 relatif au bruit

Le Maire de la commune de Henrichemont

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-1-1573 du 15 novembre 2011 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Cher, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2019-0727

Vu l'arrêté municipal du 17 juin 2008 relatif à la lutte contre le bruit sur le territoire communal ;

Considérant que l'arrêté préfectoral du n° 2011-1-1573 du 15 novembre 2011 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Cher, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2019-0727

Considérant qu'il y a lieu de simplifier le dispositif réglementaire applicable sur le territoire communal et d'éviter toute superposition de textes ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'abroger l'arrêté municipal du 17 juin 2008

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté municipal du 17 juin 2008 relatif à la lutte contre le bruit est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011-1-1573 du 15 novembre 2011 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Cher, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2019-0727 demeurent applicables sur le territoire de la commune.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et transmis au représentant de l'État dans le département.

Article 4

Monsieur le Maire, le commandant de brigade de la Gendarmerie et toutes autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

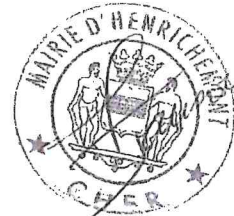
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260609-2026_078-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026

Fait à Henrichemont
Le Maire
Frank JANSONNIE



Diffusé sur le site de la commune, le 12.06.2026